



WEEKLY NOTE

NOTES DE CONJOCTURE

La guerre à l'Est de la RDC et perspective de la paix : regard sur les processus en cours

La guerre à l'Est de la RDC et perspective de la paix : regard sur les processus en cours

1. Introduction

Depuis la résurgence du Mouvement du 23 mars en novembre 2021 dans le territoire de Rutshuru, le contexte sécuritaire à l'Est de la République démocratique du Congo continue de se détériorer. Cette détérioration sécuritaire s'est notamment illustrée par des violents affrontements continus opposant l'armée congolaise et ses alliés à l'AFC/M23 et ses appuis. A mesure que ces affrontements s'intensifiaient, l'AFC/M23 parvenait à prendre le contrôle de plusieurs pans du territoire national congolais si bien qu'une importante partie des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu est aujourd'hui sous son administration. A la suite de ces hostilités, il s'est chaque fois observé des mouvements continus de déplacement de la population congolaise vers des endroits considérés sécurisés illustrant, au passage, une déstabilisation de la région. Ce conflit armé a pris des proportions inquiétantes notamment avec la prise de la ville de Goma et celle de Bukavu, respectivement en fin janvier et début février 2025.

Pour rappel, la prise de Goma par l'AFC/M23 est intervenue dans la foulée d'une offensive violente ayant occasionné des affrontements armés directs en pleine ville pendant 3 jours. Dans ce contexte, aussi bien des dégâts humains que matériels ont été dénombrés. A ce sujet, plusieurs sources, dont l'ONU, parlent de plus de 3000 personnes qui ont été tuées et plusieurs autres blessées dans ces affrontements¹. Dans le même registre des dégâts, plusieurs institutions étatiques ont été vandalisées et un nombre important de maisons commerciales et entreprises privées ont été pillées notamment par une frange de la population, à tout point de vue, en crise de civisme. A quelques différences près, la conquête de la ville de Bukavu s'est aussi déroulée dans ce même contexte de pillage. A cet effet, une vague de pillages systématiques visant les entreprises privées et quelques institutions gouvernementales avait été observée plongeant la ville dans une anarchie handicapante.

Somme toute, cette dégradation du contexte sécuritaire a eu comme corollaire, entre autres, une crise humanitaire aigue. Dans une perspective de sortie de cette crise, une mobilisation internationale est observée, mais celle-ci reste sujette à diverses interprétations et perceptions que nous nous proposons d'analyser.

2. Infécondité des initiatives de paix africaines

La dégradation sécuritaire au niveau régional, subséquente à ce conflit armé à l'Est de la RDC, a provoqué plusieurs processus de paix notamment au niveau africain. Toutefois, quoique ces processus aient été décisifs, ils n'ont d'évidence pas produit de résultats remarquables. En effet, plusieurs efforts diplomatiques amorcés au niveau africain n'ont pas eu d'influence positive sur le terrain des hostilités armées. Plusieurs appels au cessez-le-feu ont longtemps semblé inaudibles auprès des parties au conflit. Sur ce registre, lancé en 2022 avec pour mandat

¹ ACTUALITE.CD, « crise sanitaire après les combats entre FARDC et M23 à Goma et ses environs : les acteurs humanitaires alertent sur la propagation de choléra, 70 cas enregistrés dans l'aire de santé de Buhimba », disponible en ligne sur <https://actualite.cd/2025/02/12/crise-sanitaire-apres-les-combats-entre-fardc-et-m23-goma-et-ses-environs-les-acteurs>, consulté le 8 mai 2025 à 21h00.

spécifique de contribuer à l'apaisement des tensions entre la RDC et le Rwanda, le processus de Luanda n'est pas parvenu à une désescalade de ce conflit, tant entendue pourtant.

Cette perception de l'échec du processus de Luanda s'est fondée, tout d'abord, sur sa difficulté de réunir, d'un côté, les deux présidents congolais et rwandais et, de l'autre côté, le gouvernement congolais et l'AFC/M23. Pourtant porteuse d'espoir de paix, la rencontre entre les deux présidents, qui devait se tenir à Luanda le 15 décembre 2024, avait ainsi été annulée *in extremis*. Il en avait aussi été le cas de la rencontre entre le gouvernement congolais et l'AFC/M23 qui devait se tenir à Luanda le 18 Mars 2025, mais annulée à la dernière minute. Dans l'entretemps, les affrontements armés continuaient sur le terrain au mépris de toutes les déclarations de cessez-le-feu intervenues dans ce processus.

En parallèle de ce processus de Luanda, la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) sont parvenues à une déterminante résolution de joindre leurs efforts pour la paix. Dans ce cadre, l'on se souviendra des espoirs de paix qui se dégageaient du sommet conjoint des chefs d'Etats et des gouvernements de ces deux organisations régionales organisé à Dar es Salam, en date du 8 Février 2025. A son annonce, d'aucuns espéraient que ce sommet serait décisif et déboucherait à la désescalade militaire sur toutes les lignes de front. Cependant, même si ce sommet s'était conclu par un vibrant appel au cessez-le-feu, la réalité au lendemain de sa clôture s'était avérée antinomique. Les affrontements armés s'étaient poursuivis et avaient résulté à la consolidation de la présence de l'AFC/M23 dans les territoires de Kalehe et de Lubero.

Au fil de des échecs caractéristiques de ces processus, il s'est observé l'émergence d'une sorte de déconvenue de l'opinion congolaise. Inféconds, ces sommets sont considérés comme des simples démarches politiques et diplomatiques, sans effet modérateur sur la crise en cours à l'Est de la RDC. Cette perception a donné lieu à une avalanche d'expressions critiques dans l'opinion dont, entre autres : *nous ne pouvons rien attendre de ces sommets ; ce ne sont que des simples discours politiques ; les parties aux conflits n'ont que faire de ces déclarations qui ne servent pas leurs intérêts ; il n'y a pas de sincérité à ce niveau...*

D'évidence, cette perception de l'infécondité des processus de paix africains interroge l'efficacité des mécanismes africains de résolution pacifique des conflits. En effet, dans bien des crises qui embrasent le continent, la rengaine a toujours été la même : « *il faut des solutions africaines aux problèmes africains* ». En filigrane de cette rengaine, on trouve une volonté manifeste de lutter contre ce qui est considéré comme une autre forme d'impérialisme avec l'ingérence des puissances étrangères dans les crises africaines. Cependant, en contradiction de cette volonté théorique, la pratique démontre que les processus amorcés en dehors du continent africain (comme on le verra dans le contexte congolais) se sont démontrés plus efficaces que ceux africains. On peut donc légitimement s'interroger sur la confiance des acteurs africains dans leurs processus ainsi que la crédibilité de leurs engagements. En effet, pour que les mécanismes africains de résolution des crises aient de la chance d'aboutir aux résultats escomptés, il importe que les gouvernants africains y croient eux-mêmes et s'y engagent résolument. A ce jour, il apparait qu'on a raté le coche, ne fût-ce qu'à s'en tenir à la manière dont la crise entre la RDC et le Rwanda est géré ; il en est de même de celle du Soudan ou du Soudan du Sud.

3. Processus américain et qatarien : vers un espoir de paix à l'Est de la RDC ?

Depuis Mars 2025, la crise Rwando-Congolaise semble être sur une bonne trajectoire pour sa résolution et ce, à travers deux processus diplomatiques. En effet, tout semble illustrer que le processus de Doha et celui de Washington sont en train de contourner les obstacles rencontrés par les processus africains. A cet effet, il est intéressant de rappeler que, dans le cadre du processus qatarien, et, à la grande surprise de tous, les chefs d'Etat congolais et rwandais ont pu se rencontrer à Doha en date du 18 mars 2025 sous la médiation de l'Emir du Qatar. Sur ce même élan de paix, depuis début avril 2025, des pourparlers de paix directs entre le gouvernement congolais et l'AFC/M23 se déroulent à Doha. Ces derniers ont, par ailleurs, abouti à un communiqué conjoint à travers lequel les parties conviennent d'un cessez-le-feu effectif et de l'importance d'un dialogue inclusif pour aborder les causes profondes du conflit afin de construire efficacement l'identité et la cohésion nationales. En parallèle, le 25 avril 2025, les gouvernements congolais et rwandais, par l'entremise de leurs ministres des affaires étrangères et sous les auspices des Etats-Unis d'Amérique, sont parvenus à la signature d'une déclaration des principes pour un accord visant à promouvoir la paix et le développement économique dans la région des grands-lacs.

Au regard de ces grandes avancées dans la résolution de la crise, ces processus posent des bases crédibles pour la paix à l'Est de la RDC en particulier et dans la région des Grands-Lacs en général. Néanmoins, il importe que ces processus soient une opportunité de traiter les causes profondes de ce conflit² pour en espérer une résolution définitive. En fait, l'histoire congolaise illustre qu'à chaque moment de l'éclatement d'une crise de cette envergure à l'Est de la RDC, la guerre prend fin par la signature des accords de paix. Parmi les plus mémorables, l'accord-cadre pour la paix dans la région des grands- Lacs mérite d'être rappelé. Signé en 2013, cet accord vise à promouvoir la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo (RDC) et dans la région des Grands Lacs, en mettant l'accent sur la résolution des conflits armés et la protection des droits humains. Mais 12 ans après sa mise en place, la population congolaise exprime sa profonde consternation face à la recrudescence de la violence dans l'Est du pays. Est-ce par mauvaise foi des acteurs en présence ? Rien n'en est moins sûr !

Cela dit, il convient de se rassurer que ces processus de paix conduisent aux accords qui se départissent de toute superficialité et engagent des acteurs pour qui la « paix pour tous » est plutôt une religion, pas des pêcheurs en eau trouble par essence ; des acteurs convaincus que la paix chez autrui garantit la paix chez soi. Le développement tant recherché dans la sous-région n'est qu'à cette condition et celle-là seulement.

4. Opacité des accords de paix et risque d'accentuation de la crispation politique en RDC

En clair, l'implication du gouvernement américain dans la résolution de cette crise intervient dans un contexte de méfiance politique vis-à-vis de l'approche de paix mobilisée par le gouvernement congolais. Cette implication a été précédée par une forte mobilisation des autorités congolaises pour nouer un partenariat avec les Etats-Unis susceptible de permettre l'accès aux minerais congolais des entreprises américaines en contrepartie d'un appui sécuritaire. Dans cette dynamique, plusieurs discussions ont eu lieu en perspective d'un contrat

² Dont, notamment, la problématique de la mauvaise gouvernance qui divise la classe politique congolaise, les perceptions de marginalisation politique et ethnique, la problématique de la distribution équitable des richesses du pays.

communément appelé « contrat minerais contre sécurité » entre les Etats-Unis d'Amérique et la RDC.

Il reste que l'idée de ce contrat polarise aussi bien l'opinion publique que la classe politique congolaise. Au regard des décennies des conflits armés qui ravagent la RDC, certains considèrent que, si une telle initiative peut déboucher sur un Congo entièrement pacifié, elle vaut donc la chandelle. Par contre, d'autres estiment qu'il n'y a pas lieu de brader les minerais du pays quelle qu'en soit la raison. A cet effet, dans une lettre ouverte adressée au président de la RDC en date du 29 avril 2025, un groupe d'acteurs de la société civile, dont le prix Nobel de la paix Denis MUKWEGE, l'exhorte clairement à ne pas brader les ressources naturelles congolaises. D'autres forces politiques fustigent le fait que ces accords portant sur les minerais congolais se discutent sans association du parlement congolais.

Ce débat sur un éventuel accord congolo-américain sur les minerais contribue à la crispation politique qui, du reste, a continué à s'aggraver avec la crise sécuritaire à l'Est de la RDC. En fait, la problématique de l'exploitation minière en RDC a toujours été une question sensible. Compte tenu de cet aspect, toute coopération portant sur les ressources naturelles congolaises devrait s'opérer dans une grande transparence en suivant tous les procédés légaux requis dont la participation du peuple à travers l'assemblée nationale. Faute de cette transparence, le processus de paix américain n'aura pas une bonne perception dans l'opinion congolaise dès lors qu'il sera plombé par le cliché selon lequel il se fait au prix du bradage des minerais congolais.

5. Conclusion et recommandations

En considération des conséquences de cette dégradation du contexte sécuritaire à l'Est de la RDC – dont la crise humanitaire accentuée –, en raison de la guerre entre la RDC et l'AFC/M23, il ressort l'urgence de saisir toute opportunité de paix. A cet égard, il convient de recommander ce qui suit :

- En parallèle de tous les processus de paix externes en cours, il convient d'amorcer un processus de paix au niveau interne (national). En effet, le contexte politique congolais actuel indique une profonde crise politique qui nécessite des discussions entre toutes les couches politiques et celles de la société civile en vue de la cohésion nationale pour la paix. A ce niveau, toutes les parties prenantes devraient capitaliser l'initiative conjointe de la CENCO et l'ECC dénommée « pacte social pour la paix et le bien-vivre ensemble en RDC et dans la région des grands-lacs ». La combinaison des processus externes et internes augure un traitement intégral des causes du conflit encours dans l'espoir de la paix sur le long terme.
- Il convient aussi pour l'ensemble des processus d'être inclusifs. En effet, toutes les parties prenantes devront y prendre part afin qu'ils ne débouchent pas sur des frustrations à même de provoquer d'autres crises dans l'avenir.
- Eu égard aux considérations de l'opacité des démarches du gouvernement congolais pour la signature d'un contrat congolo-américain sur les minerais congolais, il est important de faire participer le parlement congolais en suivant les procédés légaux. En effet, pour l'adhésion de tous à cette initiative, il convient que chacun soit convaincu de sa transparence. De ce fait, des discussions au parlement ainsi que la communication du gouvernement sur les termes de ces accords rendront la démarche du gouvernement congolais plus crédible dans l'opinion nationale.